

**Coopération Décentralisée
Entre la ville d'Auch et la Commune de Mantasoa
Province d'Analamanga, Madagascar**

Equipement en eau du Fokontany d'Anjozoro

* * * * *

Proposition du 9 juillet 2015

* * * * *



Habitants d'Anjozoro, Mantasoa

1 DESIGNATION DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la ville d'Auch et la commune de Mantasoa située à 61 km à l'est de Tananarive, la capitale de Madagascar.

Cette coopération est notamment basée sur la présence historique à Mantasoa, de Jean Laborde, premier consul de France à Madagascar, fondateur de la première cité industrielle du pays et confident de la Reine du pays au 19^{ème} siècle.

La commune de Mantasoa est aussi connue pour ses nombreux lacs qui accueille des lieux de villégiature pour les habitants de Tananarive, qui viennent s'y reposer dans un cadre verdoyant et plaisant.

Le projet vise à équiper un des fokontany, Anjozoro d'un réseau d'eau pour alimenter environ 3000 personnes situées le long d'un espace rizicole. Il est notamment prévu la réalisation d'un captage d'eau, d'un réservoir, la pose d'une canalisation de distribution d'environ 5km, la connexion des maisons avec compteur individuel et points de desserte publics et la réalisation d'une campagne sensibilisation à l'hygiène et l'usage de l'eau.

2 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES PARTENAIRES

2.1 Maître d'Ouvrage de l'Action

- Nom : Ville d'Auch
- Statut : Commune
- Domaine de compétences : Gestion d'Eau et Assainissement

2.2 Opérateur de mise en œuvre

- Nom : Experts-Solidaires
- Adresse : 859, rue Jean-François Breton, 34090 Montpellier
- Pays : France
- Téléphone : 04 67 61 29 48
- Personne à contacter : Jean-Pierre Mahé
- Statut : Directeur
- Domaine de compétences : Eau, assainissement, énergie, habitat, sécurité alimentaire et environnement.
- Expériences dans le domaine de la coopération dans l'eau et assainissement : L'association Experts-Solidaires mène actuellement des projets d'aménagement d'eau potable à Madagascar (Ambahikily, Ambohimavel, Ambanje) ainsi qu'un projet d'optimisation de l'accès à l'eau à Dapaong au Togo.

2.3 Partenaire du pays bénéficiaire

- Nom : Commune de Mantasoa
- Maire : Jean de Dieu Raherison
- Adresse : Mairie de Mantasoa, District de Manjakandriana, Faritra Analamanga, Madagascar
- Statut : Commune
- Tel : + 261 34 12 526 77

- Email : lalaraherison@yahoo.fr

2.4 Partenaire technique local

- Nom : Direction Régionale de l'Eau
- Chef de l'Agence de bassin Hydraulique : Joséphine Angele Rasoanandrasana
- Email : josyangele@gmail.com

3 LOCALISATION

Le fokontany d'Anjozoro est situé à 3 km du centre de la commune de Mantasoa, elle même située à 61 km à l'est de la capitale sur la route nationale No2.

La carte ci-dessous montre l'emplacement du fokontany par rapport au centre de la commune



4 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET SECTORIEL

4.1 Description du contexte institutionnel

Concernant la politique de l'eau

La politique de l'eau et de l'assainissement a été fixée par la Déclaration de Politique Sectorielle de l'Eau, et de l'Assainissement de 1997 et par la loi 98-029 portant code de l'eau promulguée en 1998 et dont les principaux décrets d'application sont sortis en 2003. Elle énonce les principes suivants concernant la gestion de l'eau:

- l'eau est une ressource vitale, il faut permettre à tous d'y accéder notamment les plus

pauvres et démunis ;

- la gestion des ressources doit être réglementée et contrôlée de la part de l'État, et avec la participation de toutes les parties concernées (secteur privé, ONG(s), communes, usagers) sur la base d'une répartition claire des responsabilités ;
- l'État se désengage des activités d'exploitation et se concentre sur son rôle de promoteur et responsable de la mise en place d'un contexte favorable au développement du secteur ; À ce titre, il négocie les prêts et les dons avec les bailleurs de fonds, s'occupe de la gestion des ressources en eau, passe des contrats avec des bureaux d'études privés (pour les études de portée nationale) ;
- l'État assurera la satisfaction du principe fondamental du service public pour l'accès à l'eau potable, en mettant en place une structure de régulation ;
- l'État apporte un appui technique aux Communes Maître d'ouvrages à travers ses services déconcentrés, pour l'établissement, le suivi et le contrôle des contrats passés entre les communes et les privés (bureaux d'études, entreprises, ONG et exploitants privés) ;
- la libéralisation du secteur doit être mise en œuvre par l'encouragement au secteur privé à s'impliquer dans les travaux d'aménagement, d'exploitation et de gestion des installations d'alimentation d'eau et d'assainissement ;
- le paiement de l'accès à l'eau potable est appliqué pour tous les usagers, pour assurer l'exploitation durable des ressources, la pérennisation du service public de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Hygiène de façon efficace et satisfaisante ;
- la tarification de l'eau devra inclure le coût réel de l'eau en tenant compte de la capacité de payer des bénéficiaires ;
- l'organisation du secteur se basera sur une répartition claire des rôles et responsabilités de tous les intervenants permettant une synergie efficace des actions.

Concernant le rôle des communes

Les Communes rurales et urbaines sont les maîtres d'ouvrage (Propriétaire des ouvrages) des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques, situés sur leur territoire respectif. Elles exercent ces attributions par l'intermédiaire du conseil municipal.

Toutefois, aussi longtemps que les Communes ne satisferont pas les critères de capacité définis par décret pour l'exercice de tout ou partie des responsabilités incombant aux maîtres d'ouvrage, celles-ci seront exercées par le Ministre chargé de l'Eau Potable jusqu'à leur habilitation. Durant cette période, le Ministre chargé de l'Eau Potable agira comme maître d'ouvrage délégué des Communes.

Concernant la gestion des petits centres, l'état recommande la délégation de service public, ceci afin de décharger les communes de toute responsabilité commerciale. C'est sur cette base que devrait se faire la délégation de service public à Anjozoro. Suivant les recommandations du Ministère de l'Eau, le réseau d'Anjozoro sera mis en délégation.

Concernant la question tarifaire

L'Etat confirme le principe de non gratuité de l'eau pour tous les usagers. Dans l'objectif d'assurer une exploitation durable, le Gouvernement déclare qu'il faut calculer le coût de revient de l'eau en incluant non seulement une redevance représentant la valeur de l'eau comme ressource faisant partie du patrimoine national mais aussi tous les coûts d'entretien de gestion, d'investissement et de renouvellement des infrastructures et des coûts de sensibilisation de la population. La priorité dans les options technologiques pour l'exploitation de l'eau sera donnée aux solutions techniques les plus simples et économiques pour chaque situation

La tarification de l'eau doit traduire le coût réel de l'eau, en tenant compte de la capacité de payer des bénéficiaires. Elle tiendra compte des besoins des consommateurs et de la qualité du service fourni. Dans ce sens, l'accès aux branchements particuliers sera encouragé notamment par des

facilités au niveau des paiements des coûts de raccordement.

5 EVALUATION INITIALE

Contexte

La commune de Mantasoa est située à 61 km de route de Tananarive, sur la route de Tamatave. La zone est très vallonnée avec un paysage composé de forêts et de rizières. La pluviométrie est d'environ 1200 mm sur toute l'année.

Cette commune est particulièrement connue à Madagascar, car c'est un lieu de vacances apprécié (avec un grand lac) et le lieu où Jean Laborde, marin français originaire d'Auch installa la première cité industrielle de Madagascar. Le chef-lieu de Mantasoa compte environ 3000 habitants, il est alimenté par un réseau d'eau gravitaire équipé de bornes fontaines, financé par WaterAid. Le centre de la commune est aussi équipé d'un réseau électrique (de la compagnie nationale Jirama). La commune dispose d'un budget d'investissement annuel de 20 millions d'Ariary, dont 3 millions (1000 EUR) affectés à l'eau.

Le fokontany d'Anjoro, concerné par le projet, est situé à 3 km du centre de Mantasoa, et en est séparé par un ensemble de collines. Il comprend 5 villages disposés autour d'une zone de rizières.

Accès à l'eau dans le fokontany d'Anjoro

L'approvisionnement en eau se fait essentiellement par des puits ou des sources. Selon les habitants, l'eau est sale en saison des pluies et se tarit en saison sèche.

Par ailleurs, une partie de la population utilisent les canaux d'irrigation, dont l'eau est polluée par l'usage des produits chimiques utilisés pour la culture du riz et des bananes.

L'eau puisée est conservée dans des jarres, des seaux ou dans des récipients pouvant contenir 30 à 100 litres. Les villageois protègent les récipients à l'aide de couvercle métallique ou plastique. Chaque ménage s'efforce de nettoyer son récipient par semaine.

Les modes d'approvisionnement en eau actuels de la population de ce village ne répondent pas à leurs besoins pour les raisons suivantes :

- la qualité de l'eau dans les puits traditionnels et dans les canaux d'irrigation n'est pas satisfaisante et présente une menace constante pour la santé de la population ;
- les puits traditionnels sont taris pendant la saison sèche ;
- l'eau utilisée présentent des impuretés pendant toute l'année surtout pendant la saison pluvieuse c'est-à-dire du mois de Novembre jusqu'au début Avril ;
- l'approvisionnement en eau se situe à une distance lointaine des habitations et occupe un temps non négligeable pour les ménages ;
- l'utilisation de l'eau est très limitée. Par conséquent, l'hygiène corporelle est pratiquement délaissée par la population.

Besoin en eau

Le besoin en eau relève donc d'une amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi de la qualité de service, des premiers entretiens font état du désir d'avoir l'eau à domicile.

Selon une enquête succincte, il s'avère que la population locale exprime le souhait de vouloir se brancher au réseau, avec des branchements privés. Une enquête sur la volonté de se brancher devra toutefois être réalisée pour définir de manière exacte quelle est le nombre de familles souhaitant se connecter. En se basant sur des données similaires dans d'autres projets, nous avons estimé qu'au moins 30% seraient désireuses de se connecter soit environ 100 familles.

6 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

6.1 Description des bénéficiaires

Démographie : 2200 habitants en 2015, 3330 en 2030

Selon les données fournies par la commune de Mantasoa, le nombre de femmes s'élevait à 1012 en 2013, et le nombre d'hommes à 1073. Si on compte une progression moyenne de 2,8% par an, le nombre d'habitants est de 2200 habitants sur le fokontany. Toutefois, un comptage devra être réalisé pour vérifier ce nombre de manière plus exacte.

Sur cette base et tenant compte des standards du Ministère de l'eau (30 l par personne et par jour) la quantité totale d'eau potable à fournir sera de 100 m³/ jour sur un horizon de 15 ans.

Une population agricole à 90%

La population du fokontany est essentiellement agricole, et vit essentiellement de production rizicole. On trouve aussi des activités de production de bananes, et d'élevage. Le fokontany est éloigné de la zone touristique et ne bénéficie donc pas directement de l'impact des hôtels. De manière générale, on peut tout de même dire que ce village n'est pas totalement dépourvu de moyens.

Bénéficiaires directs : 3 330 habitants

7 OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du programme est de développer l'accès à l'eau et l'assainissement pour les populations rurales du fokontany d'Anjozoro comprenant 5 villages :

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Approvisionner en eau potable le fokontany
- Assurer la durabilité du système par une gestion saine.

7.1 Activités

Les activités principales du programme sont :

- L'étude et la réalisation du réseau d'eau
- La formation de la population à l'usage de l'eau et à l'hygiène
- La formation de la commune à la maîtrise d'ouvrage

7.2 Résultats attendus

- Un système gravitaire d'eau installé permettant de servir à terme 3 330 personnes
- Les femmes du village sont impliquées dans la gestion du réseau
- La commune est formée à la gestion de projet et au suivi de chantier
- La population est formée à un meilleur usage de l'eau

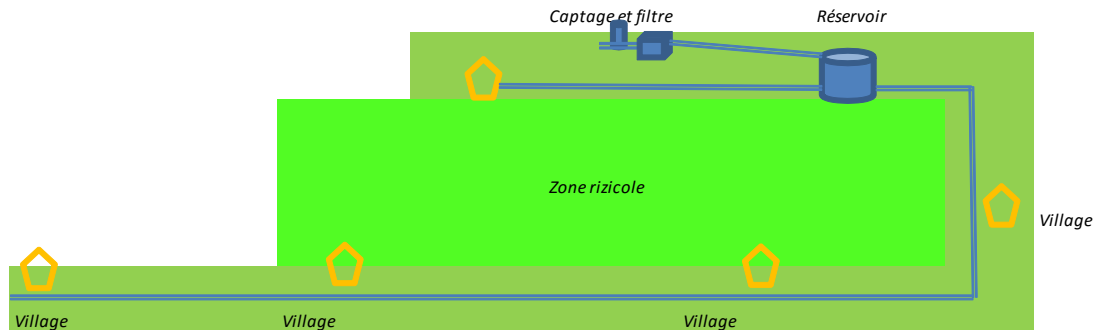
7.3 Description des ouvrages

Fiche technique du projet

Désignations	Caractéristiques
Localisation	Fokontany : Anjozoro Longitude : 47°51'25,86"E Latitude : 18°59'53,84"S Altitude : 1401 m
Accessibilité	Etat : 61km à l'Est 'Antananarivo sur la RN2
Population	Avril 2015 : 2200 habitants. Projection pour l'année 2030 :3330 (avec un taux de croissance : 2,8%)
Besoin en eau	Consommation journalière : 30 l/j/hab. Consommation globale à l'horizon de 15 ans 99,90 m ³ /j
Captage	<i>Deux Ouvrages de captage:</i> Source de déversement dans la vallée de Mahasoa - Puits de diamètre Φ :1000 mm et de profondeur :3m - Drain de longueur 15m avec buse Φ 200 barbacannée Source de déversement dans la vallée d'Ambohimanitra - Puits de diamètre Φ :1000mm et de profondeur :3m - Drain de longueur 15m avec buse Φ 200 barbacannée
Bassin de filtration	Type d'ouvrage : en BA Dimension intérieure: 3m x1m x 1.20 m Epaisseur de la paroi : 0.10m
Réservoir de stockage	Un réservoir cylindrique d'une capacité de 50 m ³ , en béton armé, Diamètre intérieur : 4 m. Hauteur intérieure : 4,5 m (hauteur utile) Epaisseur : 0,15m
Conduite d'amenée	Conduites : en PEHD DN 50 PN 12,5 : 2519 ml
Distribution	Conduites : en PEHD : Longueur totale 5025.67m PEHD Φ 53.6/63 ; PN10 : 1265m PEHD Φ 42.6/50 ; PN10 : 704m PEHD Φ 34/40 ; PN10 : 593m PEHD Φ 26.2/32 ; PN10 : 1143m PEHD Φ 20.4/25 ; PN10 : 545m GALVA Φ 40/49 : 24.50m GALVA Φ 33/42 : 9m GALVA Φ 26/34 : 42.57m
Point de distribution d'eau	Bornes fontaines publiques : 5 unités Compteurs : 100 Lave mains scolaire

Synopsis du projet

Synopsis du système d'Anjozoro



La source

Le réseau hydrographique d'Anjozoro est caractérisé par la rivière Anjozoro. Il y a aussi de nombreux cours d'eaux permanents et intermittents qui se jettent dans la rivière d'Anjozoro. Quant au bassin versant, sa pente est légèrement faible ce qui provoque la dégradation du littoral, elles sont utilisées pour l'irrigation des rizières et des autres activités productrices telles que les cultures maraichères.

La zone est riche en sources naturelles aussi bien dans les parties basses des collines ou dans des bas-fonds des vallées ce qui n'est exploitable pour le projet d'AEPG (Adduction d'eau Potable Gravitaire). La majorité de ces sources sont déjà exploitées par les Fokontany environnants et à l'irrigation des rizières. Durant l'exécution de l'étude, le point d'eau prospecté et proposé pour l'adduction d'eau potable du Fokontany concerné par le projet est localisé dans la vallée de Mahasoa.

Selon l'étude faite par la DRE, le débit des sources choisies pour le projet, serait 0,63l/s soit 55 m³ par jour. Toutefois, une étude hydrogéologique devra être conduite pour vérifier les sources, notamment au moment de l'étiage (septembre)

Sources retenues (Info DRE)

Source	Coordonnées.	Altitude (m)	Débit mesuré (l/s)	aspect	Distance du village en (m)	Dénivellation source-réservoir	Observations des villageois
Dans la vallée de Mahasoa	Lat. :-18.981369°	1430	0,63	Eau claire	900	32m	source pérenne, eau claire même lors des événements pluvieux
	Long:47.845338°						
ans la vallée de Amohimanit	Lat. :-18.978795°	1415	0,63	Eau claire	1100	16m	source pérenne, eau claire même lors des événements pluvieux
	Long: 47.842636°						

Le dispositif de captage

Le dispositif de captage serait composé de 2 puits avec drains latéraux chargés de capter les

sources jusqu'aux puits. Les puits seront composés d'une partie de captage de 2 mètre surmontée d'une partie cuvelé de 1 mètre de hauteur. Il est prévu deux dispositifs de captage.

Le dispositif de filtration

L'eau ainsi captée sera filtrée dans un filtre à sable avant d'être amenée vers un réservoir situé en contrebas. Le bassin filtration sert à accumuler l'eau décantée avant son départ vers les réservoirs. L'ouvrage est formé par le corps en béton armé d'épaisseur 0,10 mètres, formé d'un bassin rectangulaire de dimension extérieure 2,85x1,50x1,75 m. Le fond du bassin est en béton ordinaire assis sur une couche de béton de fondation dosé à 250 kg/m³. La dalle supérieure est en BA d'épaisseur 0,20 mètres. De cet ouvrage part une conduite qui transite l'eau vers le réservoir. A noter que le bassin est placé en aval de l'ouvrage de captage, calé à la côte 1420 m et placé à 41 mètres en aval de ce dernier.

Le réservoir

Le réservoir prévu devra permettre de couvrir une demi-journée de consommation à un horizon de 15 ans soit 50 m³ (à confirmer au moment des études). Il sera circulaire en béton armé.

Les conduites

Une conduite d'amenée des captages vers le réservoir

Des conduites de distribution le long de la zone rizicole, qui alimente les 5 villages

Selon l'APS proposée par la DRE (mais qui devra être vérifiée par le bureau d'étude), le tableau des conduites est le suivant :

RECAPITULATION TUYAUTERIE

	Φ 63	Φ 50	Φ 40	Φ 32	Φ 25	Total (m)
Réseau d'amenée	-	-	-	700		2915
Réseau de distribution	1 265	704	593	1 143	545	4 250

Distribution et compteurs.

La distribution se fera à travers 5 bornes fontaines, une pour chaque village. Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement des maisons et du fait de la demande des populations, il est nécessaire de mettre des compteurs dans le village. Les villageois s'arrangeront entre eux pour se distribuer l'eau entre eux, et si nécessaire partager un compteur. On prévoit donc l'installation de 100 compteurs, qui seront subventionnés à hauteur de 100 EUR l'unité.

Budget estimatif de construction en EUR

Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix	Total EUR
Travaux préparatoires	unité	1	1 800	1 800
Puits à drain	unité	2	2 360	4 720
Unité de traitement (filtre)	unité	1	1 980	1 980
Réservoir	unité	1	9 450	9 450
Conduite d'amenée	m	2519	4,6	11 587
Conduite de distribution	m	4250	3,0	12 750
Equipement scolaire	unité	1	390	390
Bornes fontaines	unité	5	676	3 380
Compteurs	connexion	100	100	10 000
Imprévus (10%)				5 000
Total				61 057

7.4 Campagne de sensibilisation à l'hygiène et à l'usage de l'eau

Cette campagne sera organisée par la Direction Régionale de l'Eau d'Analamanga. Elle portera sur les aspects suivants :

- Sensibilisation au niveau des enfants scolarisés,
- Sensibilisation au niveau des enfants non scolarisés,
- Sensibilisation au niveau des adultes,
- Sensibilisation au niveau des autorités locales, chefs de village, représentants communautaires (chefs religieux, chefs de clans...),
- Création d'associations des usagers de l'eau (une par fokontany) avec mise en œuvre d'ateliers de formation autour de la gestion intégrée de l'eau avec en particulier :
- Définition du mode de gestion du réseau
- Création d'un comité de gestion, recrutement de l'opérateur
- Règles de gestion du service de l'eau (maintenance, règles de développement de travaux autour des puits tels que lavoirs, latrines etc....) ;
- La tarification de l'eau et le circuit d'argent lié à l'usage de l'eau ;
- Les rôles et responsabilités de chaque acteur.
- Rédaction d'une Charte d'utilisation de l'Eau du réseau.

8 MOYENS MIS EN ŒUVRE, MODALITES DE SUIVI

8.1 Acteurs locaux du projet

- Maîtrise d'ouvrage locale des infrastructures (au sud) : Commune de Mantasoa
- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : DRE de la région d'Analamanga
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : Experts-Solidaires
- Maîtrise d'œuvre (conduite et supervision des travaux) / entreprises (exécution des travaux) : Bureaux d'étude recruté localement sur la responsabilité de la Direction Régionale de l'Eau

Tableau des acteurs

Commune	Maitrise d'ouvrage, participation aux différentes étapes, Supervision du chantier Suivi de la délégation de gestion du réseau
Bénéficiaires	Cet apport de la commune consiste en travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Le creusement et comblement des tranchés des conduites secondaires • Clôture des ouvrages sensibles (source captage, unité de traitement, réservoir) • Plantation des arbustes en amont de la source (périmètre de protection)
Ministère de l'Eau / DRE	Maîtrise d'ouvrage déléguée, supervision des acteurs Termes de référence, appel d'offres pour le bureau d'études Termes de référence, appel d'offres et sélection du gérant Sensibilisation, usage et hygiène de l'eau
Chef de Fokontany	Responsable du suivi local de la construction et de la mise en gestion
Bureau d'études	Hydrogéologie, Topographie Avant Projet Détaillé. Rédaction des appels d'offres de construction Suivi de travaux, rapports de suivi Appui à la maîtrise d'ouvrage Calcul tarifaire Formation de l'opérateur, Assistance à la mise en service Rapport de mise en service
Entreprise de construction	Réalisation du réseau Formation au démarrage de l'exploitant
Expert Solidaire sur place	Appui à la DRE et à la commune Suivi du bureau d'études Visites de supervision
Bureau d'Experts-Solidaires	Définition technique, institutionnelle et sociale du projet Gestion financière et opérationnelle du projet Liaison avec les acteurs en France et à Madagascar Suivi des activités Relation avec les autorités en France et à Madagascar Validation des options et rapports Rendu financier, relations avec les bailleurs de fonds

8.2 Gestion financière et opérationnelle d'Experts-Solidaires

Cette proposition est basée sur une coordination complète du projet par Experts-Solidaires, depuis la France, et ce en relation avec la commune d'Auch et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Convention : Une convention sera passée entre la ville d'Auch et notre association, pour décrire l'ensemble des activités prévues de part et d'autre. Experts-Solidaires pourra fournir un soutien pour la préparation du dossier auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Contractualisation et encadrement : Experts-Solidaires mobilise les différents intervenants. Les bureaux d'étude et des entreprises de construction seront contractualisés par la DRE d'Analamanga, avec le soutien de notre expert solidaire.

Versement des fonds sur le terrain : Experts-Solidaires prend en charge le versement des fonds aux différents intervenants. Pour cela, à chaque échéance de versement, Experts-Solidaires verse les fonds convenus au prestataire concernés. Les fonds pour la DRE lui sont versés directement sur son compte opérationnel, ou sous forme de cash.

Factures : Experts-Solidaires conserve toutes les factures et reçus lis à l'action. Un résumé et une liste de l'ensemble des factures sera fourni à la fin de l'action, à la ville d'Auch et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Rapports : Experts-Solidaires fournit des rapports semestriels, des mémos de visite sur le terrain et des rapports spécifiques de l'experts-solidaires

9 PERENNISATION DU PROJET

9.1 Organisation technique et institutionnelle du service

La commune est le propriétaire et maître d'ouvrage des réseaux d'eaux, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le Ministre chargé de l'Eau qui, par délégation, autorise la Direction Régionale de l'Eau à assurer son rôle pendant la phase de construction et de mise en délégation de gestion.

Le chef de fokontany agit en tant que représentant des usagers sera responsable du suivi local de l'exploitant, de la réalisation des extensions.

Deux options sont possibles concernant la gestion du service de l'eau:

- La gestion est déléguée par la commune, par l'intermédiaire du chef de fonkontany, à un opérateur privé chargé de gérer le réseau, de collecter les fonds et de faire la maintenance du système
- La gestion est assurée par une association locale, composée d'usagers des 5 villages du fokontany. Cette association collecte les fonds et paie un opérateur chargé de la maintenance du système.

9.2 Organisation financière du service

Selon le décret N° 2003-791 portant réglementation tarifaire du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement, pour chaque système d'eau et d'assainissement, les tarifs applicables doivent permettre l'équilibre financier des gestionnaires de systèmes et tendre vers le recouvrement complet des coûts ;

La détermination du tarif doit prendre en compte les coûts d'investissement et d'exploitation, d'une part, et la capacité de paiement des usagers, d'autre part. Les systèmes tarifaires doivent comprendre des dispositions permettant l'accès au service universel de l'eau potable des consommateurs domestiques ayant les plus faibles revenus.

Toutefois, en milieu rural et dans certaines zones défavorisées au niveau de la disponibilité des ressources en eau notamment, là où le coût économique ne peut pas être imputé à tous les usagers, l'Etat impose de garantir le droit fondamental pour tous d'accéder à l'eau potable de qualité.

Les modalités de service, accès aux bornes fontaines et branchements privés sont payants, et dans la mesure du possible, l'accès aux branchements particuliers devra être encouragé.

Le tarif comprend aussi, suivant les règles malgaches :

- Une surtaxe de 4% du montant de la vente d'eau, pour le compte du Maître d'Ouvrage. Elle sera utilisée pour les dépenses liées au renouvellement et l'extension du réseau et de la mise en place d'actions d'assainissements (Fonds de Renouvellement, d'Extension et d'Assainissement).
- Une taxe de 5% pour les frais de suivi technique et financier;
- Une taxe communale de 1% du montant de la vente d'eau, collecté par le Délégué pour le compte de la Commune. Elle sera utilisée par cette dernière pour honorer ses factures d'eau si elle est bénéficiaire d'un branchement.
- La redevance pour l'assainissement, 2% du montant de la vente d'eau, collectés par le Délégué pour le compte de la Commune. Elle sera utilisée par cette dernière pour couvrir les frais de gestion de la collectivité territoriale, relatifs aux activités de la gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.
- Une redevance de 8 Ar/m³, pour l'ANDEA

10 COMMUNICATION VISIBILITE

Le projet s'inscrit dans une logique de partenariat entre la ville d'Auch et la commune de Mantasoa. Tous les documents porteront cette mention.

Par ailleurs, des panneaux permettront d'indiquer la participation de la ville d'Auch et l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le projet

11 ACTIVITES ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Les activités principales qui seront déroulées lors du projet concernent :

- Recrutement d'un bureau d'études
- Réalisation d'un avant-projet détaillé, avec notamment une analyse topographique, une révision des données techniques, la conception des différents systèmes

- Validation de l'APD par la DRE et la commune
- Réalisation des appels d'offres, sélection des entreprises
- Lancement du chantier et suivi des travaux
- Formation de la population, sensibilisation, marketing social, identification des branchements privés à effectuer
- Composition des associations d'utilisateurs, sélection de l'opérateur
- Réception des travaux et mise en eau par l'opérateur sélectionné
- Assistance à la mise en exploitation, formation de l'opérateur

L'opération pourra débuter dès que la convention sera signée entre la ville d'Auch et Experts-Solidaires. Il est important de pouvoir mobiliser rapidement le bureau d'étude pour que les études hydrogéologiques (contrôle des sources) puisse être effectué en période d'étiage (septembre)

Planning proposé

Activités principales	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Lancement du projet	■											
Sélection du Bureau d'études	■											
Réalisation d'un avant projet détaillé		■	■									
Validation de l'APD par la DRE et la commune			■									
Réalisation des appels d'offres, sélection des entreprises				■	■							
Lancement du chantier et suivi des travaux						■	■	■				
TDR, Appel d'offres pour recherche, et sélection de l'opérateur							■	■				
Formation de la population, sensibilisation, campagne CLTS							■	■				
Marketing social, identification des branchements privés à faire								■	■			
Réception des travaux et mise en eau par l'opérateur sélectionné										■		
Assistance à la mise en exploitation, formation de l'opérateur											■	■